

Pour plus de sécurité

Installer des caméras de surveillance dans les lieux publics

Postulat

La sécurité dans notre commune est le droit le plus important auquel chaque citoyen boélandais a droit. Nous devons faire en sorte que nos rues soient sûres dans l'intérêt de tous.

Or, depuis plusieurs années, les violences et les incivilités ne cessent, malheureusement, d'augmenter dans notre commune. Il devient urgent d'intervenir !

Après plusieurs recherches, la meilleure solution contre ce problème reste l'installation de caméras de surveillance sur le domaine public. Cette solution offre trois avantages :

- Un bon moyen de dissuasion
- Une preuve en cas de poursuite
- Un coût très faible

En effet, le prix de la vidéosurveillance a longtemps été réservée aux gros budgets et aux professionnels mais son coût a largement baissé ces dernières années avec l'arrivée des nouvelles technologies : webcam, Internet, caméras IP...

Hormis, le côté dissuasif, les caméras de surveillance pourront être utilisées en cas de délit pour identifier les fautifs. Les images ne peuvent être visionnées qu'en cas d'infraction. Elles peuvent servir de preuve et peuvent être transmises aux autorités chargées des poursuites.

En finalité, ce système de vidéosurveillance, est à la fois bénéfique aux citoyens qui aspirent à plus de sécurité ainsi qu'aux forces de l'ordre. De ce fait, je demande que la Municipalité étudie l'opportunité de demander au Comité de la direction de l'Association Sécurité Riviera l'installation de caméras de vidéosurveillance sur le domaine public.

Je demande que mon postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport.

Nicolas Fardel, le 12 mai 2015